CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TV 2020
M6 PUBLICITÉ AVENANT N°3 • 17/04/2020

M6 Publicité vous informe de la modification des indices de saisonnalité prévus à l'article B.1.2.2.7 de ses conditions générales de vente 2020, concernant l'achat au coût GRP net garanti.

- Période du 11 mai au 28 juin : indice 110 (vs 120 initialement)
- Période du 29 juin au 12 juillet : indice 95 (vs 105 initialement)

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions initialement prévues et ce sans remettre en cause les autres dispositions des conditions générales de vente TV 2020 de M6 Publicité.